



MUNICIPALITÉ DE RAVENNE
Espace Services et Participation Citoyenne
Unité des Politiques d'Immigration et de Coopération Décentralisée
Centre des immigrants
Via Oriani 44, tél. 0544/485314

ONT LE DROIT DE DEMANDER LA CITOYENNETÉ ITALIENNE :

CITOYENS NON-UE AYANT 10 ANS DE RÉSIDENCE ;

CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE AYANT UNE RÉSIDENCE DEPUIS 4 ANS ;

RÉFUGIÉS POLITIQUES AYANT UNE RÉSIDENCE PENDANT 5 ANS ;

CITOYENS ÉTRANGERS QUI ONT CONTRACTÉ MARIAGE AVEC UN CITOYEN ITALIEN ET ONT RÉSIDÉ LÉGALEMENT EN ITALIE PENDANT AU MOINS 2 ANS APRÈS LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE (Si les époux résident à l'étranger, la demande peut être introduite après trois ans à compter du mariage, ces délais sont réduits de moitié en présence d'enfants nés ou adoptés par conjoints.)

LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS À LA DEMANDE DE NATURALISATION ITALIENNE

- 1) Extrait de l'acte de naissance du pays d'origine complet avec toutes les données personnelles* ;**
- 2) Casier judiciaire du pays d'origine et des éventuels pays tiers de résidence; * (valable 6 mois à compter de la date d'émission)**
- 3) Modèles fiscaux (CUD, UNICO, 730) relatifs aux revenus perçus au cours des trois dernières années; (un certain montant est demandé et est susceptible de changer)
Pour les travailleurs domestiques, une déclaration d'impôt sur le revenu est requise ;**
- 4) Permis de séjour ;**
- 5) Passeport ;**
- 6) Carte d'identité italienne ;**
- 7) Certification attestant la connaissance de la langue italienne niveau B1,
CITOYENS DE L'UE : certification attestant la connaissance de la langue requise Italien niveau B1 ;
CITOYENS NON-UE : uniquement s'ils sont en possession d'un titre de séjour les résidents de longue durée (ex-carte de séjour) NE SONT PAS NÉCESSAIRES ;**
- 8) Liste des résidences détenues en Italie et à l'étranger ;**
- 9) Contribution de 250,00 € via paiement en ligne PagoPA (Système Public Administration)**

10) **Timbre fiscal de 16 euros ;**

11) **Équipez-vous de SPID.**

***Les documents visés aux points 1) et 2) doivent être légalisés par l'autorité diplomatique ou consulaire italienne présente dans l'État de formation, à l'exception des exemptions prévues pour les États adhérents aux Conventions internationales. Les actes doivent également être dûment traduits en italien par l'autorité susmentionnée ou, en Italie, par l'autorité diplomatique ou consulaire du pays qui a délivré le document (dans ce cas, la signature du fonctionnaire à l'étranger doit être légalisée par la préfecture compétente), ou par un traducteur officiel ou par un interprète qui certifie la conformité du texte étranger avec les formalités requises.**

**LISTE DES DOCUMENTS JOINTS POUR LA DEMANDE DE CITOYENNETÉ
ITALIENNE EN
CAS DE MARIAGE AVEC UN CITOYEN ITALIEN**

- 1) **Extrait de l'acte de naissance du pays d'origine complet avec toutes les données personnelles* ;**
- 2) **Casier judiciaire du pays d'origine et des éventuels pays tiers de résidence***; (valable 6 mois à compter de la date d'émission)
- 3) **Acte de mariage** (si traduit et légalisé à l'étranger) ;
- 4) **Permis de séjour ;**
- 5) **Passeport ;**
- 6) **Carte d'identité italienne ;**
- 7) **Certification attestant la connaissance de la langue italienne niveau B1 :**
CITOYENS DE L'UE : certification attestant la connaissance de la langue requise Italien niveau B1 ;
CITOYENS NON-UE : uniquement s'ils sont en possession d'un titre de séjour les résidents de longue durée (ex-carte de séjour) **NE SONT PAS NÉCESSAIRES ;**
- 8) **Liste des résidences détenues en Italie et à l'étranger ;**
- 9) **Contribution de 250,00 € via paiement en ligne PagoPA (Système Public Administration)**
- 10) **Timbre fiscal de 16 euros ;**
- 11) **Équipez-vous de SPID.**
(Au moment de l'adoption du décret accordant la citoyenneté, il ne doit pas être la dissolution, l'annulation ou la cessation des effets civils du mariage ont eu lieu e il ne doit pas y avoir de séparation personnelle des époux).

Depuis le 18/06/2015, le Ministère de l'Intérieur prévoit que la demande de citoyenneté peut être soumise uniquement par voie électronique, afin que tous les citoyens puissent le remplir à l'aide du SPID, en vous connectant au site
<https://portaleservizi.dlci.interno.it/>

Pour être assisté par le Centre Immigrant vous devez :

Prenez rendez-vous en appelant le 0544-485314 ou le 329-9079549

les mardis et jeudis de 09h00 à 13h00

Les personnes sans rendez-vous ou avec une documentation incomplète ne seront pas aidées à remplir leur demande.

Veillez noter que l'administration communale n'est pas responsable de l'issue de la procédure. l'octroi administratif de la citoyenneté, est responsabilité exclusive du ministère de l'Intérieur représenté sur le territoire par la Préfecture, car elle assure uniquement un service aide à la compilation.

DERNIÈRE MISE À JOUR 22/02/2023